

La gratuité, de nouveaux champs à conquérir

La gratuité est une des premières conditions de l'égalité des droits des élèves. L'école de la République devrait en être la première garante pour la réussite de ses élèves. Il est important de rappeler que si l'école est censée être gratuite, elle ne l'est pas dans les faits et pire encore, cette gratuité est à géométrie variable selon les territoires.

Bien que le principe de gratuité de l'école soit affirmé dans la constitution, la scolarité à l'école publique coûte cher dans notre pays, transports, restauration, périscolaire, centre de loisirs, voyages scolaires, internat, fournitures, manuels, matériel sportif, technique ou professionnel, autant de dépenses qui pèsent sur le budget des familles et créent des inégalités entre les élèves !

Aussi, il faut considérer le champ d'action de la gratuité dans l'Ecole, mais aussi en dehors, avec cette formule « la gratuité de la porte de la maison à la porte de l'école ».

Les manuels, fournitures et trousseaux en lycée professionnel : une rentrée aux lourdes conséquences financières

Les coûts liés à la rentrée scolaire accusent une hausse régulière. C'est ce que démontrent les enquêtes menées par la Confédération syndicale des familles (CSF). En 2016, par exemple, cette augmentation s'établissait à 3,65 % en moyenne, avec un pic significatif de 7 % à l'entrée en 6^e, certaines familles faisant remonter des listes de fournitures comportant jusqu'à 70 articles... une situation source d'inégalités et un casse-tête pour bon nombre de familles !

En matière de fournitures, si à l'école primaire, un rapport de juillet 2012 l'Inspection générale de l'éducation nationale indique que, dans les écoles primaires, depuis 1890, l'achat des « fournitures scolaires » (dont la papeterie, les craies, les crayons, les gommes, les photocopies, etc.) incombe aux municipalités, mais aucun texte ne fixe cependant clairement ce principe. Depuis 2008, dans ses circulaires, le ministère de l'éducation nationale va jusqu'à établir une liste d'une trentaine de fournitures « *essentiels* » que les professeurs peuvent réclamer, y compris en primaire. La création de circulaires définissant la

liste des fournitures scolaires est née par l'action de la FCPE (vaste campagne poids du cartable et enquête gratuité du réseau).

Le 30 mai 2011, le ministère tente de limiter les dérives : « *Les professeurs sont invités à simplifier et limiter cette liste afin d'alléger les charges qui pèsent sur les familles.* »

Chaque année, ces circulaires rappellent que ces listes doivent être soumises au conseil de l'école à l'école primaire et au conseil d'administration dans les collèges et lycées. Or ce principe est bien souvent bafoué. Des listes de fournitures à la Prévert ou apparaissent clé USB, cahiers d'exercices qui supplantent les manuels (eux gratuits), matériel d'art plastique parfois très coûteux, sans oublier les chaussons de de gymnastique ou d'intérieur, les boites de kleenex et parfois même les lingettes nettoyantes (interrogeons là l'engagement sur le développement durable, la transition écologique ou la réduction des déchets) dans le premier degré.

La problématique des manuels scolaires au lycée, si elle est ancienne, nécessite d'entrer dans le champ de la gratuité en particulier à l'heure où les établissements se dotent de manuels numériques. De nombreuses questions pointent aujourd'hui. Qui finance le matériel informatique ? Les licences sont-elles prises en charge par la collectivité ? Combien de licences ? Quid des assurances ? Quid de l'accompagnement ? Et les pannes ? La qualité du matériel ? Les conditions de vie (équipement familial, illettrisme, illettrisme...)

La non prise en compte de ces questions sous le prisme du principe de gratuité aboutira à n'en pas douter à des pratiques très diverses, désastreuse pour l'égalité.

Les équipements demandés aux lycéens de la voie professionnelle pèsent très fortement sur les familles et accentuent leurs difficultés !

L'allocation de rentrée scolaire (ARS), est loin de couvrir l'ensemble des dépenses de rentrée. Elle ne prend pas en compte les filières, plus ou moins onéreuses suivant les orientations. Ainsi, la FCPE demande la mise en place d'une modulation de l'ARS en fonction de la filière choisie.

Les transports scolaires dont le coût varie énormément selon les territoires, creusent les inégalités.

Les transferts de compétences liés à la loi NOTRe ont également engendré une harmonisation des pratiques en matière de tarification souvent à la charge des familles. Certains conseils départementaux pratiquaient des tarifs sociaux, voire

la gratuité, pour le transport scolaire. Cette harmonisation risque de mettre en difficulté des familles qui voient déjà leur niveau de vie mis en péril par la montée des inégalités.

Le transport scolaire fait partie intégrante des éléments garantissant l'accès à la scolarité. La gratuité est indispensable pour éviter qu'aux inégalités géographiques ne s'ajoutent des inégalités financières et que les inégalités sociales s'accroissent. Le coût des transports pèse sur le choix d'orientation des jeunes.

Cette problématique va se poser de manière encore plus forte dans les temps à venir, notamment avec les réformes des lycées et les spécialités.

En 1997, il y a 22 ans la FCPE signait avec 40 autres organisations une Charte de la gratuité dans laquelle nous exigeons une gratuité effective de l'école, et particulier la gratuité des transports scolaires, ceci « ***dans une période marquée par des difficultés économiques et sociales grandissantes*** ». **Deux décennies plus tard, nous défendons plus que jamais la même exigence !**

Concernant, les internats, les réformes des lycées vont également impacter de manière forte les budgets des familles, notamment à cause des internats. Ce coût nouveau doit être compensé par la solidarité nationale. En l'absence de gratuité, les élèves seront encore moins libres de faire des choix d'orientation en accord avec leurs souhaits.

La restauration scolaire, une gratuité nécessaire

Notre fédération rappelle inlassablement que **certains enfants arrivent à l'école en ayant faim**, la cantine est souvent le **seul vrai repas** qu'ils font dans la journée. Le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » l'a démontré, ces situations ne sont pas isolées et elles ont également un impact sur la réussite des élèves.

L'accès à la restauration scolaire est devenu un droit sans aucune condition restrictive grâce à la loi. C'était une mesure préconisée par l'IGEN (Inspection générale de l'éducation nationale) dans son rapport **Grande pauvreté et réussite scolaire - mai 2015**. L'IGEN révélait alors que "***les enfants des familles les plus pauvres n'avaient pas accès à la cantine scolaire même les moins chères. Elle préconisait que « la restauration scolaire devienne un droit sans aucune condition restrictive*** ». C'est désormais chose faite dans les textes, mais

le coût demeure et les tarifs constituent un frein au droit à la restauration scolaire.

- *Témoignage rapport de l'IGEN « Tous les élèves qui le devraient ne prennent pas leur repas à la restauration scolaire de leur école ou établissement. Une assistante sociale en donne une des raisons, s'agissant des familles aux revenus très faibles : « le montant le plus élevé de la bourse, 357€/an, ne permet pas de couvrir en totalité les frais de demi--pension, 418€/an»*
- *Témoignage d'un chef de cuisine d'un établissement (Académie de Grenoble)« Des repas copieux (féculents) sont servis : -le lundi car beaucoup d'élèves ne prennent pas de repas structuré le week--end, -le jeudi car l'existence d'un forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi, sans le mercredi midi), fait que certains élèves n'ont pas de repas structuré du mardi midi au jeudi midi. Les rations servies ces jours sont importantes et il n'y a guère de restes ». Ou encore des témoignages fréquents de chefs d'établissement signalent que certains élèves prennent beaucoup de pain à la cantine le vendredi, afin de faire des réserves pour le week-end.*

Dans son dernier rapport, le Défenseur des Droits, Jacques TOUBON demande que les tarifs soient adaptés pour rendre "effectif le droit à la cantine scolaire". "Le développement de la pauvreté contribue à fragiliser l'accès à ce service public", explique-t-il. Alors que "40% des enfants des familles défavorisées" n'y mangeraient pas, contre "17% des élèves issus des catégories socio-professionnelles supérieures".

Certains parents éprouvent des difficultés à régler les factures de cantine, d'autres renoncent à y inscrire leur enfant, et certains sont exclus de la restauration pour impayés !

Pour la FCPE, la restauration est un espace d'éducation nécessaire à la réussite de tous. Et ce pour plusieurs raisons :

- **Un enfant qui n'a pas mangé à sa faim**, qui a mangé **trop vite**, ou **pas assez équilibré**, ne pourra **pas se concentrer sur son après-midi** d'enseignement et voit ainsi ses chances de réussite diminuer
- La cantine est un **espace d'éducation comme les autres** : éducation à la santé, au gout, sociabilisation, apprentissage des règles d'hygiène, etc.
- Un **lieu d'éveil aux goûts**, un temps de partage, une pause conviviale...

Aussi, la restauration scolaire est **un sujet majeur**, aussi bien en termes **d'égalité, de santé publique, d'éducation** ou **d'écologie**. C'est ainsi un **sujet de préoccupation pour les parents**.

Enfin, la cantine à 1 euro pour les enfants « pauvres », c'est déjà plus cher que les tarifs pratiqués dans certaines communes dotées d'un quotient familial !

La tarification de la restauration scolaire varie d'une collectivité territoriale à une autre. Ces trop grandes disparités nuisent à l'égalité sur tout le territoire. Il convient que chaque élève, dont les parents le souhaitent, puisse effectivement accéder au service de restauration scolaire sans que le mode de tarification appliqué y fasse obstacle.

La FCPE propose que la restauration collective soit prise en charge complètement par l'Etat, comme en Finlande. Cela participe de la gratuité de l'école.

Ce droit à la restauration est primordial par ses enjeux il permettrait de lutter contre la pauvreté à l'école, de renforcer l'inclusion et la cohésion sociale, avoir un effet immédiat sur le pouvoir d'achat des familles les plus pauvres, améliorer la santé des enfants. Enfin et avant tout, il s'agit de faire vivre de manière effective les principes républicains de fraternité et de solidarité, en ne laissant pas les enfants issus des milieux socio-économiques les plus fragiles à la porte des cantines scolaires et à l'écart de leurs camarades de classe.

La gratuité du service public d'éducation doit être garantie à tous, y compris à ceux qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire. Le financement passe notamment par un biais : l'argent public doit aller à l'école publique !